

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 661

17 septembre 1998

SOMMAIRE

Aanen Shipping S.A., Luxembourg	page 31716	S.G.T.E., Société Générale de Technologie et d'Équipement S.A., Luxembourg	31716
A.C.M. Textile S.A., Luxembourg	31716	Sharkfin S.A., Luxembourg	31690
Acts Luxembourg S.A., Luxembourg	31728	SLLS (Société Luxembourgeoise de Location de Services), S.à r.l., Trintange	31692
Agence Immobilière H. Goedert, S.à r.l., Luxembourg Albi Finance S.A., Luxembourg	31725 31728	Société Financière de Participations Immobilières S.A., Luxembourg	31692
Antracit Créations S.A., Luxembourg	31710	Société Industrielle du Midi S.A., Luxembourg	31693
Association Victor Hugo pour le Développement des Échanges Culturels, A.s.b.l., Luxembourg	31708, 31709	Société Littéraire S.A., Luxembourg	31693, 31695
Barrespar S.A., Luxembourg	31728	Sogerom S.A., Luxembourg	31695
Beaumont Industries S.A., Luxembourg	31711, 31712	Soprasur S.A., Luxembourg	31695
(The) Black Rose Project S.A., Luxembourg	31697	Sorega S.A., Luxembourg	31695
CFL Immo S.A., Luxembourg	31685	S.S.I. Partner, G.m.b.H., Luxembourg	31698
Cigar Club Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	31725	Sundeco S.A., Luxembourg	31696
Greenpeace Luxembourg, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette H.A.T.E. S.A.H., Luxembourg	31711 31713	Sunglasses International, S.à r.l., Luxembourg	31696
1.2.3. Luxembourg S.A., Kirchberg	31710	Syndicat Général R.E. S.A., Luxembourg	31696
Miwa Champignons S.A., Luxembourg	31682	Taiyo International Holding S.A., Luxembourg	31696
M.M. Warburg & Co KGaA, Luxembourg	31682	Taro S.A., Luxembourg	31696
Mobilier Design S.A., Luxembourg	31682	Terco S.A., Luxembourg	31697
Moon Lake S.A., Luxembourg	31683	Terra Finance S.A., Luxembourg	31696
Natinvest, Luxembourg	31684	Texhold S.A., Luxembourg	31697
Nordisk Aviation Products Luxembourg S.A., Luxbg Noswad S.A., Luxembourg	31683 31684	Tipesch Konstruktioin S.A., Dudelange	31702
Olipartex Holding S.A., Luxembourg	31685	Tissue Paper Holding S.A., Luxembourg	31697
Orestes Holding S.A., Luxembourg	31686	Tormen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	31702
Pesonen Development S.A., Luxembourg	31684	Transworld Export Corporation Europe S.A., Luxem- bourg	31703
Phipe Holding S.A., Luxembourg	31682	Umia Development S.A., Luxembourg	31703
Pirotte, Schaer & Associés S.A., Luxembourg	31684	Um Quai, S.à r.l., Remich	31704
Pivot Holding S.A., Luxembourg	31686	Venus Development S.A., Luxembourg	31704
Plan Investment Holding S.A., Luxembourg	31686	Vianini Holding S.A., Luxembourg	31703
Poly Science International, S.à r.l., Luxembourg	31687	Vicuna Holdings S.A., Luxembourg	31704
Presinvest S.A., Luxembourg	31687	Virtual Network S.A., Luxembourg	31705
Primo Consulting S.A., Kehlen	31687	Vitalogie S.A., Luxembourg	31705
Prodomo Holding S.A., Luxembourg	31683	Voice Concept Investment S.A., Luxembourg	31705
Ravenal Trust S.A., Luxembourg	31685	Volksbank Saar West eG, Saarbrücken	31704
Reagra S.A., Luxembourg	31688	Walther Holding S.A., Luxembourg	31706
Recem S.A., Luxembourg	31688	Waterton Lakes Project S.A., Luxembourg	31706
Recherche et Développement Finance S.A., Luxembg (Frank) Reinert, S.à r.l., Leudelange	31689 31689	Waxwing Securities Holding S.A., Luxembourg	31706
Reisdorf, S.à r.l., Stadtbredimus	31688	Welfare Investment S.A., Luxembourg	31706
Reny S.A., Luxembourg	31690	Westmorland Project S.A., Luxembourg	31707
Resma S.A., Bourglinster	31687	Whitney Mount S.A., Luxembourg	31707
Royal First Holding S.A., Luxembourg	31690	Willbury Securities S.A., Luxembourg	31707
RVA Capital Risque S.A., Luxembourg	31691	Will-Doug Holding S.A., Bereldange	31708
Sanko Holding S.A., Bereldange	31691	Wilmington Securities S.A., Luxembourg	31707
Saragy S.A., Luxembourg	31691	Winconsult S.A., Luxembourg	31708
S.A.T.E., Société Anonyme de Transport Européen S.A., Luxembourg	31722	Wolff Spare Parts, S.à r.l., Oetrange	31709
Saval Airchilling and Freezing Systems, Luxembourg Scott & Mc Coy S.A., Luxembourg	31692 31692	Woodlander Project Holding S.A., Luxembourg	31710
Securities & Patrimony Active Management S.A., Lux- embourg	31691	World Fine Chemicals, S.à r.l., Luxembourg	31712
		Würth Reinsurance Company S.A., Luxembourg	31710
		Yaka Production S.A., Luxembourg	31710
		Zamasport Distribution S.A., Luxembourg	31711

MIWA CHAMPIGNONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 25.548.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 1998

«L'assemblée décide de nommer comme nouveau liquidateur, Monsieur Masayoshi Miwa demeurant au 11, rue Blockmans, B-1150 Bruxelles en lieu et place de Monsieur Pedro Mendes et Madame Margrith Giovanoli, démissionnaires.»

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 1998.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27801/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

M.M. WARBURG & CO KGaA, Société en commandite par actions.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 39.416.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 59, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.M. WARBURG & CO KGaA.

(27802/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

M.M. WARBURG & CO KGaA, Société en commandite par actions.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 39.416.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 59, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.M. WARBURG & CO KGaA.

(27803/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

MOBILIER DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.326.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOBILIER DESIGN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27804/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

PHIPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 42.238.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mai 1998 que la démission de Monsieur Christophe Cahuzac en tant qu'administrateur a été acceptée. Monsieur Pierre van de Berg a été nommé nouvel administrateur.

Luxembourg, le 6 juillet 1998.

EUFIDE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27819/778/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

NORDISK AVIATION PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 54.432.

The balance sheet as per December 31st, 1996, registered in Luxembourg on July 7th 1998, vol. 509, fol. 40, case 10, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on July 8th, 1998.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward LUF (287,455.-)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 3rd, 1998.

Signature.

(27810/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

NORDISK AVIATION PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 54.432.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 juillet 1997 que:

- M. Serguei Andreev Esq, Directeur, demeurant 28, Campden Hill Court, Campden Hill Road, Londres W8 7HL.
- M. Hans Schibli, Directeur, demeurant 13, Perfidenstrasse, 6432 Rickenbach/Suisse.
- M. Albert Williger, Directeur, demeurant 182, Alte Landstrasse, 6314 Unterägeri, Suisse.

Ont été élus Administrateurs en remplacement de Messieurs Frederik Stange, Jan Christiansen et Haakon E. Bohn. Luxembourg, le 3 juillet 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27811/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

MOON LAKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 54.271.

Extrait des procès-verbaux des Assemblées Générales des actionnaires des 15 juin et 3 juillet 1998

Suite aux démissions de Mademoiselle Natal Al Assad et de Monsieur Siwar Al Assad, l'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs à trois. Les administrateurs actuels, dont le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 1999, sont les suivants:

- Mademoiselle Sabla Al Assad,
- Monsieur Ali Al Assad,
- Maître Georges Baden.

M. Marc Muller, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant avoir lieu en 1999.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

Pour extrait conforme
G. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27806/252/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

PRODOMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 37.578.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODOMO HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27828/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

NATINVEST.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 20.704.

Extrait des procès-verbaux des Assemblées Générales des actionnaires des 15 juin et 3 juillet 1998

Suite aux démissions de Mademoiselle Natal Al Assad, Monsieur Siwar Al Assad et Maître Jean-Pierre Imhoos, l'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs à trois. Les administrateurs actuels, dont le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2000, sont les suivants:

- Mademoiselle Sabla Al Assad,
- Monsieur Ali Al Assad,
- Maître Georges Baden.

M. Marc Muller, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant avoir lieu en 1999.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

Pour extrait conforme
G. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27807/252/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

NOSWAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 41.975.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOSWAD S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27812/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

PESONEN DEVELOPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.070.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PESONEN DEVELOPEMENT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27818/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

PIROTTE, SCHAER & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.857.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour la société
Signature

(27820/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

OLIPARTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.480.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 43, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(27813/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

OLIPARTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.480.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 juillet 1998

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée décide d'élire les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Joseph Stutz, expert-comptable, demeurant à Givrins/Vaud (Suisse), président;
Patrick Bordaz, directeur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse), administrateur;
Max Rien, directeur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse), administrateur.

Commissaire aux comptes

SAFIDUX S.A., Genève (Suisse), représentée par M. Robert Derigo, expert-comptable ASE à Genève.

Pour extrait conforme
Pour OLIPARTEX S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27814/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

CFL IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.302.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1998, vol. 508, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

R. Hellinghausen R. Streff
Administrateurs

(27948/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RAVENAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.240.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAVENAL TRUST S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27829/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

ORESTES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.318.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 59, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 juin 1998, que:

- sont réélus au poste d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000

- Madame M.-P. Van Waelem

- Madame M.-J. Renders

- Madame P. Bernard

- est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000

- la S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(27816/529/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

ORESTES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.318.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 59, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 juin 1998, que les mandats des administrateurs, Madame M.-P. Van Waelem, Madame M.-J. Renders et Madame P. Bernard et du commissaire aux comptes S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l. expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(27817/529/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

PLAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 53.509.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1998, vol. 509, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(27822/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

PLAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 53.509.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1998, vol. 509, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(27823/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

PIVOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 44.706.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signatures.

(27821/770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

POLY SCIENCE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 151, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 16.673.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 1998.

D. Holtz.

(27824/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

PRESINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.254.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour la société
Signature

(27825/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

PRIMO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.
R. C. Luxembourg B 60.682.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 59, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1998.

R. Uytdebroeks
Administrateur-délégué

(27826/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

PRIMO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.
R. C. Luxembourg B 60.682.

Assemblée Générale du 27 juin 98

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale de la S.A. PRIMO CONSULTING s'est tenue au siège le 27 juin 98.

Les points suivants ont été traités:

1. Approbation du conseil d'administration du 4 mai 98 suite au départ de M. Michel Guiot le 20 février 98.
2. Changement de la composition du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration ainsi que la direction de la société sont dorénavant composés comme suit:

Roland Uytdebroeks, Administrateur-Délégué.

Edmond Schiltz, Administrateur.

Marie-José Decker, Administrateur, qui a accepté nomination d'un an.

Fernand Bock, Contrôleur aux comptes, qui a accepté nomination d'un an.

3. Approbation du bilan 97 à déposer au registre de commerce.

4. Divers: situation de la société en 98 et plan de développement 98/99.

Pour déposition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 1998.

R. Uytdebroeks
Administrateur-délégué

E. Schiltz
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27827/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

RESMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bourglinster, 8, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 24.752.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1998.

(27836/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

REAGRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.030.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme REAGRA S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, le 9 avril 1998, que le mandat du Réviseur d'Entreprises indépendant, la FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG, est renouvelé pour une durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999 statuant sur les comptes de l'exercice social de 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27830/282/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

RECEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.044.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme RECEM S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, le 8 avril 1998, que:

PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, L-1014 Luxembourg, a été nommée comme réviseur d'entreprises. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999 statuant sur les comptes de l'exercice social de 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27831/282/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

REISDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.

Siège social: Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 21.350.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. Madame Liliane Reisdorf, sans état particulier, ci-avant commerçante, épouse de Monsieur Roger Ludwig, demeurant à Stadtbredimus.

2. Monsieur Roger Ludwig, serrurier, demeurant à Stadtbredimus.

Lequels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée REISDORF, S.à r.l., avec siège social à Stadtbredimus, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 février 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 75 du 16 mars 1984 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 21.350.

Que le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, entièrement libérées, détenues comme suit:

1) Madame Liliane Reisdorf, prénommée, quatre cent soixante-quinze parts sociales	475
2) son époux Monsieur Roger Ludwig, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cinq cents parts sociales	500

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 30 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 264 du 30 mai 1997, les comparants ont décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

Suivant le même acte, les comparants ont désignés comme liquidateur Madame Liliane Reisdorf, préqualifiée.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 mai 1998, le rapport de clôture du liquidateur a été approuvé et la FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A., avec siège social à Diekirch, a été désignée comme commissaire-vérificateur à la gestion du liquidateur.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire du 15 mai 1998, le rapport du commissaire-vérificateur a été présenté et approuvé et décharge a été accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur. Un exemplaire des prédicts rapports du liquidateur et du commissaire, après avoir été signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Les comparants ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qui sont prises à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants entérinent les décisions prises lors des assemblées générales des 8 et 15 mai dernier et pour autant que de besoin approuvent les rapports y présentés en accordant décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

Deuxième résolution

Les comparants accordent décharge au gérant de la société pour sa gestion.

Troisième résolution

La clôture de la liquidation de la société est prononcée et il est constaté expressément que la société REISDORF, S.à r.l. a cessé d'exister avec effet à ce jour.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au domicile de l'ancienne gérante, 24, rue Hamesfeld, L-5450 Stadtbredimus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Reisdorf, R. Ludwig, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 juin 1998, vol. 461, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 juillet 1998.

A. Lentz.

(27834/221/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 35.158.

EXTRAIT

1. Monsieur le Préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est requis d'inscrire, suivant les nominations de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 juin 1998:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Maurice Houssa
- Mademoiselle Céline Stein

comme nouveaux administrateurs en lieu et place de M^e Claude Tournaire, M^e Martine Zufferey et M^e Carla Heuvelmans-Perret.

2. Monsieur le Préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est requis d'inscrire, suivant les nominations de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 juin 1998:

- la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

comme nouveau commissaire aux comptes en lieu et place de la société AUDITRUSTEE S.A.

Pour réquisitions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27832/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

FRANK REINERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Leudelange.

R. C. Luxembourg B 62.886.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Frank Reinert, commerçant, demeurant à L-1145 Luxembourg, 173, rue des Aubépines, agissant en sa qualité d'associé unique de la société FRANK REINERT, S.à r.l., ayant son siège social à Leudelange,

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société FRANK REINERT, S.à r.l., ayant son siège social à Leudelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.886, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné daté du 29 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 303 du 4 mai 1998.

- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- L'associé unique est propriétaire des cinq cents (500) parts sociales dont il s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, il prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'associé qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Leudelange, zone industrielle, rue de la Poudrerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Reinert, F. Baden.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1998.

F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1998, vol. 108S, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27833/200/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le * 1998.

RENY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.743.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENY S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27835/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

ROYAL FIRST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 23.808.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Marc Muller, Expert Comptable, demeurant à Luxembourg a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYAL FIRST HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27837/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SHARKFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 46.916.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour la société SHARKFIN S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(27846/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

RVA CAPITAL RISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 32.876.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 1998

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour extrait sincère et conforme
RVA CAPITAL RISQUE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27838/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SANKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 39.812.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27840/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SANKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 39.812.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27841/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SARAGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.794.

Extrait de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré du L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle au L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27842/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SECURITIES & PATRIMONY ACTIVE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.962.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITIES & PATRIMONY
ACTIVE MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27845/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SCOTT & MC COY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 24.359.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCOTT & MC COY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27844/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SAVAL AIRCHILLING AND FREEZING SYSTEMS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.504.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27843/607/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.564.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1998, vol. 509, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

(27848/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SLLS (SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION DE SERVICES), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5460 Trintange, 25, rue de Remich.
R. C. Luxembourg B 5.677.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juin.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SLLS (SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION DE SERVICES), S.à r.l., ayant son siège social à L-5460 Trintange, 25, rue de Remich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 5.677, constituée sous la dénomination de TOUT A NEUF, S.à r.l., suivant acte reçu en date du 24 mai 1957, publié au Mémorial C numéro 50 de 1957 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 février 1996, publié au Mémorial C numéro 213 du 27 avril 1996.

L'assemblée se compose des deux seuls et uniques associés, à savoir:

1. - La société anonyme de droit belge SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION DE SERVICES, en abrégé SLLS, ayant son siège social à Florenville (Belgique),

ici représentée par:

a) Monsieur Jean-Pierre Van Honacker, administrateur de société, demeurant à Milanefe (Italie);

b) Monsieur Bernard Samyn, administrateur de société, demeurant à Halanzy (Belgique);

agissant tous deux en leur qualité d'administrateurs de la susdite société.

2. - Monsieur Jean-Pierre Van Honacker, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Bernard Samyn et Christian Gloire, prénommés, de leurs fonctions de gérant administratif, respectivement technique de la société, avec effet immédiat et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Pierre Van Honacker, préqualifié, comme gérant unique de la société avec effet à dater de ce jour.

Le gérant unique pourra engager valablement la société par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. Van Honacker, B. Samyn, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 108S, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

M. Thyes-Walch.

(27847/233/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SOCIETE INDUSTRIELLE DU MIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.798.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE INDUSTRIELLE DU MIDI S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27849/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SOCIETE LITTERAIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 10.954.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise SOCIETE LITTERAIRE, ayant son siège social à L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 10.954, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Weckbecker, alors notaire de résidence à Luxembourg, respectivement le 13 novembre 1909 et le 9 juillet 1910, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 25 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 46 du 21 février 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Prosper Schroeder, Docteur-Ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Joseph Nilles, employé privé en retraite, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor Gillen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les 350 (trois cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de 3.000.000,- frs pour le porter à 4.250.000,- frs par la souscription des deux associés: l'association sans but lucratif GRANDE LOGE DE LUXEMBOURG à raison de 1.500.000,- frs et l'association sans but lucratif SUPREME CONSEIL DU RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE POUR LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG à raison de 1.500.000,- frs.

2. Modification des articles suivants:

Art. 4. La société a été constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à 4.250.000,- frs, divisé en 350 actions sans valeur nominale.

Art. 15. Modification du premier alinéa et suppression du dernier alinéa de l'article 15 pour le mettre en conformité avec le deuxième alinéa.

Art. 20. Suppression de la phrase relative à l'affectation de 5 actions par administrateurs et de 3 actions par commissaire.

Art. 35. modification du renvoi à l'article 29 au lieu de l'article 20.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 3.000.000,- (trois millions de francs luxembourgeois) en vue de le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 4.250.000,- (quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), sans la création et l'émission d'actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité du montant prémentionné les actionnaires suivants:

- a) l'association sans but lucratif GRANDE LOGE DE LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg; et
- b) l'association sans but lucratif SUPREME CONSEIL DU RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE POUR LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, ayant son siège social également à Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues aux présentes:

a) l'association sans but lucratif GRANDE LOGE DE LUXEMBOURG, prénommée, ici représentée par son président Monsieur Victor Gillen, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à la 1/2 (la moitié) de la présente augmentation de capital et libérer en numéraire la somme de LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs luxembourgeois) par versement à un compte bancaire au nom de la société SOCIETE LITTERAIRE, prédésignée;

b) l'association sans but lucratif SUPREME CONSEIL DU RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE POUR LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, prénommée, ici représentée par Monsieur Prosper Schroeder, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à la 1/2 (la moitié) de la présente augmentation de capital et libérer en numéraire la somme de LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs luxembourgeois) par versement à un compte bancaire au nom de la société SOCIETE LITTERAIRE, prédésignée;

de sorte que la somme de LUF 3.000.000,- (trois millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par deux attestations bancaires.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à LUF 4.250.000,- (quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) divisé en 350 (trois cent cinquante) actions sans valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a été constituée pour une durée illimitée.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quinze, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15, premier alinéa.** Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.»

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article quinze: «Nul ne peut voter par procuration dans le sein du conseil d'administration.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer, à l'article vingt, les deux dernières phrases: «Il devra être affecté cinq actions de la société par administrateur et trois actions par commissaire par privilège à la sûreté de l'exercice de leur charge.

Ces actions sont nominatives et inaliénables tant qu'elles resteront déposées au siège de la société.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trente-cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 35.** En cas de dissolution anticipée de la société, prononcée dans les conditions de l'article 29 ci-dessus par une assemblée générale extraordinaire, la même assemblée fixera le mode de liquidation et nommera à la simple majorité des voix un ou trois liquidateurs.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Schroeder, J. Nilles, V. Gillen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1998, vol. 107S, fol. 8, case 10. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

J. Elvinger.

(27850/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SOCIETE LITTERAIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 10.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

Pour le notaire

Signature

(27851/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SOGEROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.276.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27852/607/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SOGEROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.276.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

(27853/607/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SOPRASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 25.249.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire de la société anonyme

SOPRASSUR S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, le 5 mai 1998

- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Régis Seigneur, Jean-Hugues Vadot et Claude Weber. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 1999, statuant sur les comptes de l'exercice social de 1998.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG AUDIT. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999, statuant sur les comptes de l'exercice social de 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27854/282/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SOREGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 17.687.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 519, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(27855/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SUNDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 59.316.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1998, vol. 509, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signatures.

(27857/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SUNGLASSES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.644.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 519, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(27858/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

SYNDICAT GENERAL R.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.245.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 519, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(27859/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

TAIYO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.169.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 519, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

(27860/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

TARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 41.933.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de ce 20 mai 1998 que la démission de M. Christophe Cahuzac de son poste d'administrateur a été acceptée. Monsieur Pierre van de Berg a été nommé nouvel administrateur.

Luxembourg, le 6 juillet 1998.

EUFIDE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27861/778/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

TERRA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.798.

DISSOLUTION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 mai 1998

L'Assemblée Générale Extraordinaire a prononcé la clôture de liquidation de la société.

J.-L. Bouzin
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 42, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27863/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

TERECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.337.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 519, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(27862/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

TEXHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.648.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (1.462.325,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1998.

Signature.

(27864/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

THE BLACK ROSE PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.834.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Bertrand Reimmel en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE BLACK ROSE PROJECT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27865/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

TISSUE PAPER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.174.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juin.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TISSUE PAPER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.174, constituée suivant acte reçu en date du 11 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 442 du 22 novembre 1991 et dont les statuts ont été modifiés par la suite et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 691 du 9 décembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis Mesenburg, employé privé, demeurant à Biver.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussignée. Ladite liste de présence, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les trois millions sept cent mille (3.700.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à CHF 43.208.600,- (quarante-trois millions deux cent huit mille six cents francs suisses) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. - Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. - Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. - Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs, détermination de leurs pouvoirs et fixation de leurs honoraires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

Monsieur Pierluigi Bonavita, administrateur de société, demeurant à I-Milan (Italie), V. Mose' Bianchi, 11.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur ne percevra pas d'honoraires pour l'exécution de sa mission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Mesenburg, S. Rocha, P. Ceccotti, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1998, vol. 108S, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

M. Thyès-Walch.

(27867/233/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

**S.S.I. PARTNER, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. S.S.I. PARTNER A.G., Anonyme Gesellschaft).**

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

H. R. Luxemburg B 56.724.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft S.S.I. PARTNER A.G. mit Sitz in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoleon 1^{er}.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche von dem amtierenden Notar am 15. Oktober 1996 errichtet worden ist, wurde im Mémorial C Nummer 6 vom 8. Januar 1997 veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Charles Lahyr, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Claudia Hilger-Simon, Privatbeamtin, wohnhaft in Strassen.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf zwei Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (2.500.000,- LUF) zu erhöhen durch die Begebung von zweitausendfünfhundert (2.500) neuen Aktien mit einem Nennwert von je fünfhundert Luxemburger Franken (500,- LUF), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien verbiefen.

2. Zeichnung von achthundertfünfsiebzig (875) neuen Aktien durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung V.V.C. (VERKAUFS- UND VERTRIEBS-CONSULT), GmbH mit Sitz in Luxemburg und vollständige Einzahlung dieser achthundertfünfsiebzig (875) neuen Aktien durch Zahlung von vierhundertsiebenunddreissigtausendfünfhundert Luxemburger Franken (437.500,- LUF).

3. Zeichnung von achthundertfünfsiebzig (875) neuen Aktien durch die Gesellschaft V.V.B. INTERNATIONAL, GmbH mit Sitz in Luxemburg und vollständige Einzahlung dieser achthundertfünfsiebzig (875) neuen Aktien durch Zahlung von vierhundertsiebenunddreissigtausendfünfhundert Luxemburger Franken (437.500,- LUF).

4. Zeichnung von zweihundertfünfzig (250) neuen Aktien durch Herrn Georg Kerschhackl, manager, wohnhaft in Monte Carlo, und vollständige Einzahlung dieser zweihundertfünfzig (250) neuen Aktien durch Zahlung von hundertfünf- undzwanzigtausend Luxemburger Franken (125.000,- LUF).

5. Zeichnung von zweihundertfünfzig (250) neuen Aktien durch Herrn Walter Kimmel, manager, wohnhaft in A-Fraham/Breitenach und vollständige Einzahlung dieser zweihundertfünfzig (250) neuen Aktien durch Zahlung von hundertfünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (125.000,- LUF).

6. Zeichnung von zweihundertfünfzig (250) neuen Aktien durch Frau Notburga Huebser, manager, wohnhaft in E-Castelldefels/Barcelona, und vollständige Einzahlung dieser zweihundertfünfzig (250) neuen Aktien durch Zahlung von hundertfünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (125.000,- LUF).

7. Abänderung des Nennwertes der Aktien in jeweils tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) und Austausch von zwei (2) Aktien mit einem Nennwert von fünfhundert Luxemburger Franken (500,- LUF) gegen eine (1) Aktie mit einem Nennwert von tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

8. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

9. Beschlussfassung über den Rücktritt und die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder, der Herren Roger Molitor, André Wilwert und Paul Marx, und des Kommissars, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAUDIT.

10. Umwandlung der Aktiengesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, deren eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile mit einem Nennwert von jeweils tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) wie folgt verteilt sind:

	Anteile
a) V.V.C. (VERKAUFS- UND VERTRIEBS-CONSULT), GmbH, Luxemburg	875
b) V.V.B. INTERNATIONAL, GmbH, Luxemburg	875
c) Herr Georg Kerschhackl, Monte Carlo	250
d) Herr Peter Walter Kimmel, A-Fraham/Breitenach	250
e) Frau Notburga Huebser, E-Castelldefels, Barcelona	250
Total:	2.500

11) Übernahme der Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung und Abänderung des Namens in S.S.I. PARTNER, GmbH.

12) Ernennung des Herrn Roger Molitor als Geschäftsführer für eine unbeschränkte Dauer und mit der Berechtigung, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

13. Andere notwendige oder nützliche Satzungsänderungen.

II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Bechluss

Die Generalversammlung beschliesst die Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf zwei Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (2.500.000,- LUF) zu erhöhen durch die Begebung von zweitausendfünfhundert (2.500) neuen Aktien mit einem Nennwert von je fünfhundert Luxemburger Franken (500,- LUF), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien verbiefen.

Zeichnung und Einzahlung

Die zweitausendfünfhundert (2.500) neuen Aktien wurden gezeichnet und voll in bar eingezahlt wie folgt:

- achthundertfünfundsiebzig (875) neue Aktien durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung V.V.C. (VERKAUFS- UND VERTRIEBS-CONSULT), GmbH mit Sitz in Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg, am 24. Oktober 1997,

mittels Zahlung von vierhundertsebenunddreissigtausendfünfhundert Luxemburger Franken (437.500,- LUF);

- achthundertfünfundsiebzig (875) neue Aktien durch die Gesellschaft V.V.B. INTERNATIONAL, GmbH mit Sitz in Luxemburg

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Bozen, am 19. November 1997,

mittels Zahlung von vierhundertsebenunddreissigtausendfünfhundert Luxemburger Franken (437.500,- LUF);

- zweihundertfünfzig (250) neue Aktien durch Herrn Georg Kerschhackl, manager, wohnhaft in Monte Carlo,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg, am 24. Oktober 1997,

mittels Zahlung von hundertfünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (125.000,- LUF);

- zweihundertfünfzig (250) neue Aktien durch Herrn Peter Walter Kimmel, manager, wohnhaft in A-Fraham/Breitenach,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg, am 24. Oktober 1997,

mittels Zahlung von hundertfünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (125.000,- LUF);

- zweihundertfünfzig (250) neue Aktien durch Frau Notburga Huebser, manager, wohnhaft in E-Castelldefels/Barcelona,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg, am 24. Oktober 1997,

mittels Zahlung von hundertfünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (125.000,- LUF);

Somit steht der Gesellschaft ab heute ein Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung des Nennwertes der Aktien in jeweils tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) und demgemäss zwei Aktien mit einem Nennwert von fünfhundert Luxemburger Franken (LUF 500.-) gegen eine Aktie mit einem Nennwert von tausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) auszutauschen.

Dritter Beschluss

Demgemäss beschliesst die Generalversammlung dem ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (2.500.000,- LUF), eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) pro Aktie.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder, der Herren Roger Molitor, André Wilwert und Paul Marx, und des Kommissars, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAUDIT anzunehmen und ihnen hiermit volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Umwandlung der Aktiengesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ohne dass dadurch eine neue juristische Persönlichkeit entsteht, und mit der Massgabe, dass weder der Zweck noch die Tätigkeit davon berührt wird, und deren zweitausendfünfhundert (2.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils LUF 1.000,- wie folgt verteilt sind:

a) V.V.C. (VERKAUFS- UND VERTRIEBS-CONSULT), GmbH, Luxemburg	875
b) V.V.B. INTERNATIONAL, GmbH	875
c) Herr Georg Kerschhackl, Monte Carlo	250
d) Herr Peter Walter Kimmel, A-Fraham/Breitenach	250
e) Frau Notburga Huebser, E-Castelldefels, Barcelona	250
Total Anteile:	2.500

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung des Namens der Gesellschaft in S.S.I. PARTNER, GmbH.

Siebenter Beschluss

Demgemäss erhält die Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Zwischen den Besitzern der hiermit geschaffenen Gesellschaftsanteile und derjenigen Anteile, die späterhin noch ausgegeben werden könnten, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie diese später vervollständigt beziehungsweise abgeändert wurden, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 3. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung S.S.I. PARTNER, GmbH an.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden.

Im Falle von Kriegswirren, wirtschaftlichen oder politischen Krisen, welche die Ausübung der Gesellschaftstätigkeit am Sitze nicht mehr erlauben, kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss derjenigen Teilhaber, welche noch in der Lage sind, sich unter den gegebenen Umständen der Geschäfte der Gesellschaft anzunehmen, nach dem Ausland verlegt werden. Eine solche Verlegung des Gesellschaftssitzes, die immer nur provisorischer Natur sein kann, ändert die Nationalität der Gesellschaft nicht.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (2.500.000,- LUF) eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Anteile mit einem Nominalwert von je tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) und wurde wie folgt gezeichnet:

a) V.V.C. (VERKAUFS- UND VERTRIEBS-CONSULT), GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	875
b) V.V.B. International GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	875
c) Herr Georg Kerschhackl, manager, wohnhaft in Monte Carlo	250
d) Herr Peter Walter Kimmel, manager, wohnhaft in A-4075 Fraham/Breitenau, Steinholz 10	250
e) Frau Notburga Huebser, manager, wohnhaft in E-08860 Castelldefels, Barcelona, Avenida 323, 35, Torre	250
Total:	2.500

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann ist die Gesellschaft eine Einmangengesellschaft im Sinne von Artikel 179(2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem, die Artikel 200-1 und 2002 dieses Gesetzes anzuwenden.

Die Gesellschaft ist berechtigt Anteile zurückzukaufen.

Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Gesellschafter oder Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile an Gesellschafter oder Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, die drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Wenn die Abtretung beziehungsweise die Übertragung nicht genehmigt wird, dann haben die Mitgesellschafter ein Vorkaufsrecht, und zwar jeder im Verhältnis zu seiner Beteiligung am Gesellschaftskapital, auf allen Anteilen, die abgetreten beziehungsweise übertragen werden sollen. Sie müssen sich innerhalb von 30 Tagen entscheiden. Sollte ein oder mehrere Mitgesellschafter das Vorkaufsrecht nicht ausüben, dann eröffnet sich für die anderen Mitgesellschafter ein weiteres Vorkaufsrecht auf diesen Anteilen, und zwar für jeden im Verhältnis zu seiner Beteiligung am Gesellschaftskapital. Für seine Entscheidung hat er wiederum 30 Tage Zeit.

Anteile, die nicht von den Mitgesellschaftern im Rahmen ihres Vorkaufsrechtes erworben werden, können von der Gesellschaft zurückgekauft werden. Auch sie muss sich innerhalb von 30 Tagen entscheiden.

Anteile, die weder von der Gesellschaft noch von den Mitgesellschaftern im Rahmen des Rückkaufs- beziehungsweise Vorkaufsrechtes erworben werden, sind während dreissig (30) Tagen frei übertragbar. Ist nach Ablauf dieser Frist keine Übertragung erfolgt, dann muss das in den vorausgehenden Abschnitten beschriebene Verfahren wiederholt werden. Dieselben Rechte eröffnen sich für die Gesellschaft und die Mitgesellschafter, wenn ein Gesellschafter zahlungs- oder geschäftsunfähig wird.

Jeder Gesellschafter, der die S.S.I.-Gruppe verlässt oder eine Tätigkeit ausübt, welche in Konkurrenz zu jener der S.S.I.-Gruppe steht, oder sich an einer Gesellschaft direkt oder indirekt beteiligt, deren Tätigkeit in Konkurrenz mit jener der S.S.I.-Gruppe steht, muss alle seine Anteile zuerst den Mitgesellschaftern und dann der Gesellschaft anbieten.

In allen erwähnten Fällen entspricht der Preis der Anteile dem inflationsbereinigten Kaufpreis.

Art. 7. Ausser seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz, welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit Zweidrittelmehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht. Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Bei mehreren Geschäftsführern müssen die Entscheidungen kollegial getroffen werden und von der Mehrheit getragen werden.

Art. 9. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Bei mehreren Geschäftsführern beschliesst jeweils die Generalversammlung der Teilhaber, ob der einzelne Geschäftsführer die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift vertreten kann.

Art. 10. Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Der oder die Geschäftsführer sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Die Geschäftsführung hat über die Gesellschaftstätigkeit ordnungsgemäss Buch zu führen, gemäss den einschlägigen kaufmännischen Gepflogenheiten.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen nach den Vorschriften des Gesetzes vom 18. September 1933.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 13. Vom Reingewinn sind jährlich wenigstens ein Zwanzigstel zur Bildung eines gesetzlichen Rücklagefonds vorwegzunehmen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn die Rücklagen den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht

haben, und ist wieder einzusetzen, sobald dieses Zehntel in Anspruch genommen ist. Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt; diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlassung der Geschäftsführung. Der Saldo des Reingewinns steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 14. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Die Gesellschaft anerkennt jedoch nur einen einzigen Eigentümer pro Gesellschaftsanteil. Etwaige Eigentümer in ungeteiltem Eigentum sind gehalten, einen von ihnen der Gesellschaft gegenüber zu bezeichnen, welcher diese Anteile vertreten wird.

Art. 15. Die eventuelle Liquidation der Gesellschaft wird durch den oder die Geschäftsführer im Amt abgewickelt werden und, falls keine Geschäftsführer vorhanden sind oder falls die den Auftrag nicht annehmen, durch einen Liquidator, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.

Die Liquidation wird gemäss den Artikeln 141-151 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfolgen.

Art. 16. Das nach erfolgter Liquidation verbleibende Nettovermögen wird unter die Teilhaber im Verhältnis zu ihren Anteilen an der Gesellschaft verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 17. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Siebenter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, wohnhaft in Luxemburg, als Geschäftsführer für eine unbeschränkte Dauer zu ernennen, und mit der Berechtigung, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum, wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Lahyr, C. Hilger-Simon, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1998, vol. 108S, fol. 80, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 3. Juli 1998.

G. Lecuit.

(27856/220/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

TIPPESCH KONSTRUKTIOUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3447 Dudelange, 24, rue Curie.

R. C. Luxembourg B 55.984.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27866/607/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

TORMEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.073.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Eugène, Georges Tudor, dirigeant de sociétés, demeurant à Bucarest (Roumanie), 23, rue Ion Neculce, Secteur 1,

ici représenté par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bucarest, le 20 mai 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle TORMEN LUXEMBOURG, S.à r.l., établie à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 419 du 1^{er} août 1997.

- que le capital social de la société s'élève actuellement à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

- qu'il a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée unipersonnelle TORMEN LUXEMBOURG, S.à r.l.

- qu'il prononce la dissolution de la société à responsabilité limitée unipersonnelle TORMEN LUXEMBOURG, S.à r.l. et sa mise en liquidation avec effet immédiat;

- qu'il constate que la liquidation a eu lieu aux droits des tiers et des parties;

- que les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1998, vol. 108S, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 juillet 1998.

G. Lecuit.

(27868/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

TRANSWORLD EXPORT CORPORATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.476.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSWORLD EXPORT CORPORATION

EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27869/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

UMIAK DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.273.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UMIAK DEVELOPMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27872/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

VIANINI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.866.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1998, vol. 508, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(27874/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

UM QUAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 14, Quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 50.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 1998, vol. 506, fol. 52, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1998.

DEBELUX AUDIT.

(27870/722/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

UM QUAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 14, Quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 50.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 1998, vol. 506, fol. 52, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1998.

DEBELUX AUDIT.

(27871/722/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

VENUS DEVELOPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.074.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VENUS DEVELOPEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27873/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

VOLKSBANK SAAR WEST eG.

Siège social: D-Saarbrücken.
R. C. Luxembourg B 43.451.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 174, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Remich, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

VOLKSBANK SAAR WEST

Signature

(27880/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

VICUNA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.028.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VICUNA HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27875/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

VIRTUAL NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.101.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 1998

Le Conseil d'Administration décide de désigner Monsieur Damien Debatisse, demeurant à Eischen (Luxembourg), comme nouvel administrateur, en remplacement du Docteur Alexandre Bisdorff, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour réquisition
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(27876/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

VIRTUAL NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.101.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 février 1998

Le Conseil d'Administration décide que les administrateurs Marc Cigrang et Yves Piron pourront engager la société par leur seule signature jusqu'à concurrence de LUF 3.000.000,- (trois millions de francs luxembourgeois) ou l'équivalent en devises.

Au delà, la signature conjointe de deux administrateurs sera requise.

Pour réquisition
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(27877/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

VITALOGIE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

Aus einem Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 20. November 1997 der VITALOGIE S.A., Luxembourg, ergeben sich folgende Änderungen zur Eintragung im Handelsregister:

Verwaltungsräte:

Dr. Günter Freese, Wirtschaftsberater, wohnhaft in CH-5300 Turgi, Präsident
Isolde Freese, Kauffrau, wohnhaft in CH-5300 Turgi
Ejgil A. Schmeltz, Kaufmann, wohnhaft in F-73100 Aix-les-Bains.

Kommissar:

KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l. in L-1140 Luxembourg.

I. Freese
Verwaltungsrat

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(27878/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

VOICE CONCEPT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 43.944.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOICE CONCEPT INVESTMENT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(27879/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

WALTHAN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.807.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WALTHAN HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

(27881/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.
Le Receveur (signé): J. Muller.

WATERTON LAKES PROJECT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.276.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WATERTON LAKES PROJECT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

(27882/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.
Le Receveur (signé): J. Muller.

WAXWING SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.029.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAXWING SECURITIES HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

(27883/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.
Le Receveur (signé): J. Muller.

WELFARE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.277.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WELFARE INVESTMENT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

(27884/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.
Le Receveur (signé): J. Muller.

WESTMORLAND PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.278.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTMORLAND PROJECT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(27885/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

WHITNEY MOUNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.808.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WHITNEY MOUNT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(27886/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

WILLBURY SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.076.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILLBURY SECURITIES S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(27888/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

WILMINGTON SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.279.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.
Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILMINGTON SECURITIES S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(27889/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

WILL-DOUG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 34.103.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(27887/607/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

WINCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 53.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 1998, vol. 506, fol. 52, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 1998. DEBELUX AUDIT.
(27890/722/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

**ASSOCIATION VICTOR HUGO POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES CULTURELS,
A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Membres tenue à Luxembourg-Kirchberg, le 17 juin 1998

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Olivier Michon, président du conseil d'administration, demeurant à Hesperange,

Monsieur le Président nomme comme secrétaire Madame Isabelle Ducreuzet, secrétaire, demeurant à Strassen et comme scrutateur, Monsieur Philippe Magère, directeur du centre culturel français, demeurant à Luxembourg, tous présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les membres présents ou représentés sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les membres présents, les mandataires des membres représentés et les membres du bureau;
- que la présente assemblée a dûment été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les membres en date des 14 et 22 mai 1998;
- qu'il résulte de la liste de présence que quinze membres sur dix-sept sont présents ou représentés et que tous les membres présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;
- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination des membres de l'Association de la manière suivante:

- les membres «fondateurs» seront désormais appelés «membres ordinaires».

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de l'Association qui aura désormais la teneur suivante:

«Le nombre des membres de l'Association est illimité.

Il ne peut être inférieur à trois.

L'Association se compose de

- a) membres associés
- b) membres ordinaires.

Est admissible comme membre associé, toute personne qui manifeste la volonté de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Association.

Est admissible comme membre ordinaire, toute personne qui souhaite apporter à l'Association son soutien matériel.»

3. Modification subséquente des articles 10, 11 et 20 des statuts de l'Association.

4. Ajout à l'article 9 des statuts de l'Association d'un point c) qui aura la teneur suivante:

- c) les contributions et subsides, dons et legs accordés à l'Association dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

5. Suppression de l'alinéa 2 de l'article 12 ayant la teneur suivante:

«Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, démission, retraite ou de révocation, les administrateurs restants peuvent élire, parmi les membres fondateurs, une personne de leur choix jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace»;

6. Modification subséquente de l'article 12 qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La durée du mandat d'administrateur est d'une année. Les mandats sont renouvelables.»

7. Divers.

Après délibération régulière de l'ordre du jour, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination des membres de l'Association de la manière suivante:

- les membres «fondateurs» seront désormais appelés «membres-associés»;
- les membres adhérents seront désormais appelés «membres ordinaires».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 aura désormais la teneur suivante:

«Le nombre des membres de l'Association est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

L'Association se compose de

- a) membres associés
- b) membres ordinaires

Est admissible comme membre associé, toute personne qui manifeste la volonté de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Association.

Est admissible comme membre ordinaire, toute personne qui souhaite apporter à l'Association son soutien matériel.»

Troisième résolution

Suite à la première résolution, le terme de «membres fondateurs» est remplacé par «membres associés» à l'article 10, à l'article 11 et à l'article 20; le terme de «membres adhérents» est remplacé par «membres ordinaires» à l'article 20.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que l'article 9 des statuts est complété de la manière suivante:

c) les contributions et subsides, dons et legs accordés à l'Association dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts de l'Association conçu comme suit:

«Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, démission, retraite ou de révocation, les administrateurs restants peuvent élire, parmi les membres fondateurs, une personne de leur choix jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.»

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 12 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La durée du mandat d'administrateur est d'une année. Les mandats sont renouvelables.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 18.00 heures.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27897/250/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

**ASSOCIATION VICTOR HUGO POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES CULTURELS,
A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.

Les statuts coordonnés au 17 juin 1998 de l'Association ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'ASSOCIATION VICTOR HUGO POUR LE DEVELOPPEMENT
DES ECHANGES CULTURELS, A.s.b.l., Association sans but lucratif

Signature

Un mandataire

(27898/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

WOLFF SPARE PARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 4, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.402.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

D. Holtz.

(27892/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

WOODLANDER PROJECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.226.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juin 1998, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Jean-François Bouchoms en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOODLANDER PROJECT HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27891/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

WÜRTH REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.463.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 519, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(27893/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

YAKA PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.278.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 519, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signatures.

(27894/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

1.2.3. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Kirchberg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 55.215.

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'Administration de la société 1.2.3. LUXEMBOURG S.A. tenu le mardi 28 avril 1998 que:

celui-ci délègue à Monsieur Eric de Saeger, demeurant à 59910 Bondues (France), agissant conjointement avec un des titulaires de pouvoirs désignés précédemment (à savoir Monsieur C. Wicart, Monsieur F. Nègre, Madame A.-F. Kinif ou Monsieur V. Trupia) ou avec un administrateur, les pouvoirs suivants:

- Ouvrir, gérer et clôturer tout compte auprès de toute banque ou auprès de l'Office des Chèques Postaux,
 - Effectuer sur ces comptes toutes opérations quelconques,
 - Tirer, endosser, négocier, acquitter ou protester tous effets de commerce, traites ou lettres de change,
 - Recevoir toutes sommes ou valeurs consignées ou dues à la société et en donner quittance,
 - Utiliser sous quelque forme que ce soit, les ouvertures de crédit consenties ou à consentir,
- et ce avec effet au 28 avril 1998.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27920/523/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

ANTRACIT CREATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.260.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Signature.

(27932/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

GREENPEACE LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 1998

Ordre du Jour:

1. Election d'un président et désignation d'un rapporteur pour la réunion;
2. Approbation de l'ordre du jour;
3. Modification des statuts;
4. Clôture de la réunion.

Procès-verbal des décisions

1. Election d'un président et désignation d'un rapporteur de la réunion
Danielle Petesch est élue président de la réunion.

L'assemblée désigne Pascal Husting rapporteur de la réunion.

Tous les membres de GREENPEACE LUXEMBOURG, A.s.b.l. se déclarent dûment convoqués.

2. Approbation de l'ordre du jour
L'ordre du jour est approuvé.

4. Modification des statuts

L'Assemblée adopte à l'unanimité la modification suivante:

«**Art. 15. § 2.** Le Comité désigne à l'unanimité un(e) ou plusieurs gestionnaire(s), membre(s) du Comité ou tiers, chargé(e)(s) de la gestion journalière de l'association. Le(s) gestionnaire(s) représente(nt) l'association dans toutes les affaires judiciaires et extra-judiciaires.»

4. Clôture de la réunion

Avec l'approbation de tous les membres associés, le Président procède à la clôture de la réunion.

Signature
Le PrésidentSignature
Le Rapporteur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 1998, vol. 310, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(27899/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.881.

Le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 59, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

(27895/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.881.*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 20 mai 1998*

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de trois ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme
ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27896/788/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

BEAUMONT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 30.813.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

(27937/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Signature.

BEAUMONT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 30.813.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire
du 15 juin 1998*

L'Assemblée accepte la démission de M. Marcel Gauchat de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 31 octobre 1997 et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement la FIDUCIAIRE M & A. GAUCHAT, S.à r.l., Glion, Suisse, avec effet au 31 octobre 1997.

Pour BEAUMONT INDUSTRIES S.A.
B. Dunand D. Ruchonnet
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27938/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

WORLD FINE CHEMICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1419 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Hesperange.

A comparu:

FINE CHEMICALS HOLDING LIMITED, ayant son siège social au 1, Col. Savona Street, Silema, Malte, ici représentée par Monsieur Teunis Ch. Akkerman, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Malte, le 4 juin 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination WORLD FINE CHEMICALS, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'investissement, le commerce et la participation dans toutes opérations financières visant à développer l'industrie chimique.

Elle pourra en outre faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision de l'associé unique en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF), représenté par deux cents (200) parts sociales de un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par FINE CHEMICALS HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Malte, qui est l'associée unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les cesssions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par l'associé unique.

Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par l'associé unique.

Toutefois, les décisions ayant pour objet l'achat ou la vente de participations dans d'autres sociétés ou l'exercice du droit de vote y afférent nécessitera une décision préalable soit de l'associé unique, soit des associés représentant au moins 60 % du capital social.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'associé unique.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou d'un gérant. En cas de décès de l'associé unique, la société continuera entre les héritiers de l'associé décédé.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par l'associé unique.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquittement du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition de l'associé unique.

Art. 14. Les héritiers, représentants, ayants droit ou créanciers de l'associé unique ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux millions cent vingt mille francs (2.120.000,-).

Décision de l'associé unique

1) La société est administrée par:

Monsieur Guy Huet, directeur de sociétés, demeurant à Genève.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. C. Akkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1998, vol. 108S, fol. 82, case 9. – Reçu 2.000.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 juillet 1998.

G Lecuit.

(27916/220/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

H.A.T.E. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Maître Carlo Revoldini, avocat I, demeurant à L-1940 Luxembourg, 180 route de Longwy.

2) Madame Giulia Gambucci, assistante, demeurant à L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de H.A.T.E. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante ou journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour; elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification aux statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés industrielles ou commerciales et leur prêter tous concours. La société peut acquérir, mettre en valeur et céder tous brevets et licences d'exploitation, ainsi que tous autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les holding companies.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions de francs (2.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions de deux mille francs (2.000,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Maître Carlo Revoldini, prédit, neuf cents actions	900 actions
2. Madame Giulia Gambucci, prédite, cent actions	100 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme de deux millions de francs (2.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II. - Administrateurs, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six années.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, acheter, vendre, échanger, acquérir, et aliéner tous biens meubles et droits; acquérir construire ou prendre à bail, même pour plus de neuf ans, le ou les immeubles nécessaires aux services de la société et aliéner ce ou ces immeubles, s'il échoit, prêter ou emprunter à court ou à long terme avec ou sans garantie; assumer tous engagements de caution; consentir et accepter toutes garanties hypothécaires ou autres avec ou sans clause de voie parée; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article (60) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article (10) des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat de commissaire est de six ans.

Titre III. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le deux du mois de juin à 10.00 heures du matin au siège social et ce pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration. Chaque action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration et/ou à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. La réunion de toutes les actions dans une main entraîne automatiquement la dissolution de la société et en outre a pour effet de faire passer les actifs et passifs de la société entre les mains de l'actionnaire unique.

La preuve de la qualité d'actionnaire unique peut être rapportée par tous les moyens, notamment par la présentation de tous les titres.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois

Sont nommés Administrateurs:

1) Maître Carlo Revoldini, prédit;

2) Madame Giulia Gambucci, prédite;

3) Monsieur Victor Reyter, licencié en sciences économiques en retraite, demeurant à Echternach.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2003.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs, tous présents, ont nommé à l'unanimité des voix, comme administrateur-délégué, Maître Carlo Revoldini, prédit.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2003.

2. - Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Richard Glay, demeurant à Longwy/France.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2003.

3. - L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

Dont acte, fait est passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Revoldini, G. Gambucci, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 1998, vol. 842, fol. 48, case 5. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 1998.

N. Muller.

(27909/224/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

AANEN SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(27921/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

A.C.M. TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.964.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
A.C.M. TEXTILE S.A.
Signature

(27924/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

S.G.T.E., SOCIETE GENERALE DE TECHNOLOGIE ET D'EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth June.

Before us Maître Norbert Muller, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1. - The company VISION HOLDING S.A., a corporation organized under the laws of Luxembourg, with its registered office in Luxembourg City.

constituted by deed received by notary Norbert Muller of Esch-sur-Alzette, on May 11th, 1998, number 722 of his repertory,

here represented by Mr Edgar Bisenius, chartered accountant, residing in Bech/Luxembourg

2. - The company FINANCE GESTION CONSULTANT LUXEMBOURG S.A., FINGECO LUX S.A., a corporation organized under the laws of Luxembourg, with its registered office in Luxembourg City.

here represented by his managing director Edgar Bisenius, prenamed

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company which they have declared to establish as follows:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Between the above-mentioned persons, and all others that shall become owners of the shares hereafter, a Company (société anonyme) under the name of SOCIETE GENERALE DE TECHNOLOGIE ET D'EQUIPEMENT S.A. (abbreviated S.G.T.E. S.A.) is formed.

Art. 2. The registered office of the Company will be established in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a decision of the Board of Directors. The Board of Directors shall also have the right to set up offices, agencies and subsidiaries, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social character likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned normal.

Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the corporation which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period, counting from today.

Art. 4. The company has for its object to carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as to purchase or sell real estate or movable property, especially technical equipment.

The company may furthermore hold participations, in any form whatever, in any other Luxembourg or foreign company, acquire by way of investment, subscription and any other way whatever securities and patents, realise them by way of sale, exchange or otherwise, have developed these securities, patents and patentable proceedings.

The company may borrow and grant loans, with or without guarantees, participate in the creation and development of any enterprise and grant to it any support. In general, the company may take any measures regarding control, supervision and documentation and carry out any activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits of the law of August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Share capital - Shares

Art. 5. The authorized and subscribed capital of the company is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, fully paid in.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the company may be in registered or in bearer form, at the option of the shareholders subject to the restriction foreseen by law.

The company may issue certificates representing the shares.

These certificates will be signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director. Those signatures can be done in handwriting, in type or affixed by way of a stamp.

Management - Supervision

Art. 7. The company is administered by a Board of Directors of not less than three members, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting of Shareholders and who can be dismissed at any time.

The Board of Directors will elect a Chairman from among its members. The first chairman is appointed by the General Meeting.

The members of the Board of Directors are eligible for re-election.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or, failing him, by two members.

Art. 9. The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors being permitted.

In case of urgency, directors may give their vote by simple letter or telegram on matters on the agenda.

Resolutions will be adopted by the majority of votes. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Minutes of Meetings of the board of directors will be signed by the members present at the Meetings. Copies or extracts of such Minutes to be produced in Court or elsewhere will be signed by the chairman or by two directors.

The board of directors has the most extensive powers to manage the Company's affairs, and to effect such acts of disposal and administration as shall conform to the company's object.

All matters which are not expressly reserved to the General Meeting by law, or by the Articles of Association, are within the competence of the board of directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate powers to one or more of its members. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time. It may also, with the prior approval of the General Meeting of Shareholders, entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed Managing Director.

Art. 11. The Board of Directors will represent the company in court as plaintiff or as defendant.

All writs or judicial acts for or against the company are validly issued in the name of the company alone.

Art. 12. Toward third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of the chairman or by the signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The audit of the Company's affairs will be entrusted to one or more Auditors, shareholders or not, to be appointed by the General Meeting which will determine their number and term of their mandates which cannot exceed six years. The auditors are eligible for re-election.

General meeting

Art. 14. The General Meeting duly constituted, represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers for the doing or ratifying such acts as may concern the Company.

Art. 15. The General Meeting will be held in the Registered Office on the first Thursday in May of each year at 11.00 o'clock.

If this day is an official holiday, the Meeting will be postponed to the next full working day at the same hour.

General Meetings may be held in foreign countries whenever circumstances of «force majeure» occur, as determined by the board of directors in their absolute discretion.

Art. 16. Each share entitles the holder to one vote.

Each shareholder is entitled to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Art. 17. The Board of Directors shall be responsible for calling both Ordinary and Extraordinary General Meetings.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital make a request in writing indicating the agenda.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

The Board of Directors may determine the form of proxies to be used and require them to be deposited at a time and place which it shall fix.

Art. 18. If all the shareholders are present or represented, and if they declare that they have had notice of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting may take place without previous convening notices.

Financial year - Balance sheet - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year runs from the first of January to the 31st December in every year.

Art. 20. The credit balance on the Profit and Loss Account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represent the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the statutory reserve.

This deduction ceases to be obligatory when the statutory reserve amounts to one tenth of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends when payable will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting following the provisions relevant to amendments of the articles of Association.

Art. 22. In the event of the dissolution of the Company the General Meeting will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

An amount necessary to repay the paid-up portion of each share will be deducted from net assets after settlement of liabilities on liquidation; any surplus will be distributed equally between all shareholders.

General dispositions

For all matters not regulated by these Articles of Association the parties subject and submit themselves to the provisions of the law of 10th August, 1915 concerning trading companies as well as to the Law of 31st July, 1929 concerning holding companies, both as amended.

Transitional dispositions

The first annual general meeting will be held on the first Wednesday of May 1999, at 11.00 o'clock.

The first business year begins today and ends on December 31st, 1998.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The subscribed capital is valued at one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is valued at one hundred and sixty thousand Luxembourg francs.

Subscription

The Articles of Association of the company having been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe for one thousand two hundred and fifty shares, representing the whole of the share capital, as follows:

1. VISION HOLDING S.A., prenamed, one thousand two hundred and forty-nine shares 1,249

2. FINGECO LUX S.A. one share 1

En Total: one thousand two hundred and fifty shares 1,250

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary bears witness expressly to this fact.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be for six years ending at the annual general meeting to be held in 2004.

2. The following have been appointed as directors:

- Mr Hans-Detlef Nimtz, lawyer, residing in Trier, as chairman of the Board,
- Mr Dieter Kundler, commerçant, residing in Howald,
- Mr Edgar Bisenius, prenamed.

3. The following has been appointed as statutory auditor:

BECOFIS, S.à.r.l. with its registred office in the City of Luxembourg.

4. The Company's registered office shall be:

in L-1331 Luxemburg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. The General Meeting authorizes the Board of Directors to appoint one or several of its members in charge of the day-to-day management of the Company.

In faith of which We, the undersigned notary have set our hand and seal in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present articles of association are worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung:

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den neunundzwanzigsten Juni.

Vor Uns Notar Norbert Muller, mit dem Amtswohnsitz in Esch an der Alzette.

Sind erschienen:

1. - Die Gesellschaft VISION HOLDING S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

gegründet aufgrund eines Aktes aufgenommen durch den instrumentieren den Notar, am 11. Mai 1998, unter der Nummer 722 seines Repertoriums,

hier vertreten durch Herrn Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in Bech/Luxemburg,

2. - Die Gesellschaft FINANCE GESTION CONSULTANT LUXEMBOURG S.A., FINGECO S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

hier vertreten durch den geschäftsführenden Verwaltungsrat Herrn Edgar Bisenius, vorgeannt.

Welche vorgeannten Personen den unterzeichneten Notar ersucht haben die nachfolgende Satzung einer Aktiengesellschaft su beurkunden, die sie hiermit wie folgt festlegen:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwischen den vorgeannten Personen und allen denjenigen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung SOCIETE GENERALE DE TECHNOLOGIE ET D'EQUIPEMENT S.A. (abgekürzt S.G.T.E. S.A.) gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Verwaltungsrat hat ebenfalls die Befugnis Büros, Niederlassungen und Filialen zu eröffnen, sowohl im Ausland als auch im Grossherzogtum Luxemburg.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitze mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung über eine derartige Verlegung hat an Dritte zu erfolgen durch die Organe welche am besten geeignet sind dies unter den gegebenen Umständen zu tun.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt, beginnend mit dem heutigen Tag.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Durchführung von jederlei geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, sowie der An- und Verkauf von beweglichen Gütern, insbesondere von technischem Equipments, sowie von Immobilien.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung von Patenten und patentierbaren Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs-, und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Forderung des Gesellschaftszwecks vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze.

Aktienkapital - Aktien

Art. 5. Das genehmigte und gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt eine Million zweihundertfünftausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in tausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche voll eingezahlt sind.

Das genehmigte und das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre welcher mit der gleichen Stimmenmehrheit wie bei Satzungsänderungen zu nehmen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den gesetzlichen Beschränken ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaftsaktien können auf den Namen oder auf den Träger lauten, dies nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft kann Zertifikate über die Aktien ausstellen.

Diese Zertifikate werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates sowie von einem weiteren Verwaltungsratsmitglied unterschrieben. Diese Unterschriften können handgeschrieben, gedruckt sein oder auf Grund eines Stempels aufgetragen werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsräte werden von der Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung der Aktionäre jederzeit abberufen werden.

Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Der erste Vorsitzende wird durch die Generalversammlung gewählt.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates sind wiederwählbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Art. 9. Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben; die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig scheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen im Rahmen des Gesellschaftszweckes.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz oder laut der gegenwärtigen Satzung vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wird die Gesellschaft vor Gericht als Klägerin oder als Beklagte vertreten.

Alle Schriftstücke oder Gerichtsakten zum Vorteil oder Nachteil der Gesellschaft sind rechtswirksam, falls im alleinigen Namen derselben herausgegeben.

Art. 12. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsräten oder durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden oder durch die Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Überwachung der Gesellschaftstätigkeit unterliegt einem oder mehreren Aufsichtskommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen, und welche von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Zahl, und ihre Amtszeit bestimmt, welche letztere sechs Jahre nicht überschreiten kann. Aufsichtskommissare können wiedererwählt werden.

Generalversammlung

Art. 14. Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 15. Die Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz zusammen am ersten Donnerstag des Monats Mai eines jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, wird die Versammlung zur selben Stunde auf den nächsten vollen Arbeitstag verlegt. Sollte durch höhere Gewalt eine ungehinderte Zusammenkunft in Luxemburg beeinträchtigt werden, so können die Generalversammlungen auch im Ausland stattfinden; die Festlegung dieser Sonderumstände obliegt dem Verwaltungsrat.

Art. 16. Jede Aktie gibt seinem Besitzer ein Stimmrecht von einer Stimme.

Jeder Aktionär kann persönlich oder durch einen Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär zu sein braucht, sein Stimmrecht ausüben.

Art. 17. Der Verwaltungsrat ist verantwortlich für die Einberufung der gewöhnlichen und aussergewöhnlichen Generalversammlungen.

Er muss eine solche Generalversammlung einberufen, falls Aktionäre, die mindestens ein Fünftel des gezeichneten Aktienkapitals vertreten, einen derartigen Antrag schriftlich stellen mit Angabe der Tagesordnung.

Alle Einberufungsschreiben für Generalversammlungen müssen die Tagesordnung der Versammlung enthalten.

Der Verwaltungsrat kann die Form der Vollmachten, welche zu verwenden sind, vorschreiben und verlangen, wann und wo dieselben hinterlegt werden müssen.

Art. 18. Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie Kenntnis der ihnen vorliegenden Tagesordnung genommen haben, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig stattfinden.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Der Überschuss vom Gewinn- und Verlustkonto, nach Abzug aller allgemeinen Kosten, Sozialbeiträge, Abschreibungen und Provisionen für vergangene und zukünftige Verpflichtungen, welche vom Verwaltungsrat festgestellt werden, bildet den Reingewinn.

Jedes Jahr werden fünf Prozent vom Reingewinn für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet.

Diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Ausschüttbare Dividenden werden ausgezahlt, wann und wo der Verwaltungsrat es bestimmt.

Auflösung - Liquidation

Art. 21. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss, wie bei Satzungsänderungen.

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Generalversammlung den Liquidationsmodus festlegen und einen oder mehrere Liquidatoren ernennen und deren Vollmachten festlegen.

Ein Betrag für die Rückzahlung des für jede Aktie eingezahlten Nennkapitals wird, nach Zahlung der Schulden, welche zur Zeit der Liquidation bestehen, abgezogen; der verbleibende Restbetrag wird zu gleichen Teilen unter die Aktionäre verteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzung nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften und deren Abänderungsgesetzen.

Übergangsbestimmungen

Die erste jährliche Generalversammlung findet statt am ersten Donnerstag des Monats Mai 1999 um 11 Uhr.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 1998.

Bescheinigung - Schätzung - Kosten

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie abgeändert, erfüllt sind.

Das gezeichnete Kapital wird abgeschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken.

Der annähernde Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, sind abgeschätzt auf einhundertsechzigtausend Luxemburger Franken.

Kapitalzeichnung

Nachdem die Satzung hiermit beurkundet ist, erklären die erschienenen Parteien hiermit, dass sie die tausendzweihundertfünfzig Aktien, welche das gesamte Aktienkapital darstellen, zeichnen wie folgt:

1. VISION HOLDING S.A., vorgenannt, eintausendzweihundertneunundvierzig Aktien	1.249
2. FINGECO LUX S.A., vorgenannt, eine Aktie	1
Total: eintausendzweihundertfünfzig Aktien	1.250

Diese Aktien wurden alle gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft der Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburgischer Franken zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Generalversammlung

Sodann haben die obengenannten Parteien, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertreten, sich zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Aufsichtskommissare auf einen festgelegt. Die Amtsdauer der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars beträgt 6 Jahre endend mit der jährlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2004 abgehalten wird.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, wohnhaft in Trier, als Verwaltungsratsvorsitzender;
- Herr Dieter Kundler; Kaufmann, wohnhaft in Howald
- Herr Edgar Bisenius, vorgenannt.

3. Zum Aufsichtskommissar wird ernannt BECOFIS, S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg,

4. Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1331 Luxemburg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

5. Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat einem oder mehreren seiner Mitglieder die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft zu übertragen.

Der unterfertigte Notar, der die englische Sprache spricht und beherrscht, erklärt hierdurch dass auf Wunsch der Kompartmenten die gegenwärtigen Statuten in englischer Fassung erstellt wurden, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch der gleichen Kompartmenten ist im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Wortlaut massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch an der Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Bisenius, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1998, vol. 842, fol. 47, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Abschrift zu dienlichen Zwecken, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Esch an der Alzette, den 6. Juli 1998.

N. Muller.

(27912/224/380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

S.A.T.E., SOCIETE ANONYME DE TRANSPORT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - La société de droit de l'Île de Niue dénommée PIOLINE INC, avec siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 3 mars 1998 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 002849,

représentée par Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, directeur financier, demeurant à Dudelange, agissant en qualité de mandataire de:

a) et Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

b) et Monsieur Francis Perez, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 3 mars 1998

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 3 mars 1998, à Alofi

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2. - La société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, avec siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 001957,

représentée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, prédit,

agissant en qualité de mandataire de:

a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue;

b) et Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1997

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 18 juin 1997, à Alofi

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE ANONYME DE TRANSPORT EUROPEEN S.A. en abrégé S.A.T.E. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le transport international de marchandises par route et l'activité de négoce, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation d'automobiles, ainsi que l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits et marchandises.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 1998.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - La prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée PIOLINE INC, prédite, cinq cents actions .	500 actions
2. - La prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST, cinq cents actions	500 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:

2. - Sont nommés administrateurs pour six ans:

1) la prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée PIOLINE INC, représentée comme indiqué ci-dessus;

2) la prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST, représentée comme indiqué ci-dessus;

3) la société de droit de l'Île de Niue dénommée DURBAN INC, avec siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 24 septembre 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 002268,

représentée par Monsieur Jérôme Guez, prédit,

agissant en qualité de mandataire de:

a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue;

b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 24 septembre 1997,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 24 septembre 1997 à Alofi, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs ont désigné, à l'unanimité des voix, en conformité avec les pouvoirs conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, la prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée PIOLINE INC, représentée comme indiquée ci-dessus,

en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 30 juin 1998,

lequel procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

3. - Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société de droit panaméen HARRIMAN HOLDINGS INC, avec siège social à Panama, B-P 8320, Zone 7, constituée suivant acte en date du 4 janvier 1996 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Panama, le 15 janvier 1996, sous le numéro 41.

4. - Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2003.

5. - Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, c/o ITP S.A., Résidence Béatrix, 241, route de Longwy.

Dont acte, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé J. Guez, J.-M. Detourbet, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1998, vol. 842, fol. 47, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 1998.

N. Muller.

(27911/224/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

AGENCE IMMOBILIERE H. GOEDERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.459.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE IMMOBILIERE H. GOEDERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(27926/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

CIGAR CLUB LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Dr Tom Angel, médecin-vétérinaire, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1364 Luxembourg, 11, rue de Crécy,
- 2) Dr Robert H.F. Berwick, médecin-dentiste, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1117 Luxembourg, 21, rue Albert 1^{er},
- 3) Monsieur William Collette, de nationalité belge, demeurant à L-8019 Strassen, 27, rue du Bois,
- 4) Monsieur Marcel J.P. Erpelding, Business & Finance Consultant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5690 Ellange, 8A, rue de Mondorf,
- 5) Dr Frank Feidert, médecin spécialiste, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1725 Luxembourg, 60, rue Henri VII,
- 6) Dr Serge Ginter, médecin spécialiste, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7303 Steinsel, 10, rue des Hêtres,
- 7) Monsieur Nico Hoffeld, conseiller en communication, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté,
- 8) Monsieur Marc Hoffmann, banquier, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8531 Ell, 2 Lembiérg,
- 9) Monsieur Marc Kleyr, avocat, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling,
- 10) Monsieur Will Kreutz, conseiller en communication, de nationalité allemande, demeurant à L-2138 Luxembourg, 26, rue St. Matthieu,
- 11) Monsieur Harald Melzer, PR Manager, de nationalité allemande, demeurant au 28 rue St. Ulrich à L-2651 Luxembourg,
- 12) Monsieur Ricardo Portabella, juriste, de nationalité espagnole, demeurant à L-1457 Luxembourg, 19, rue des Eglantiers,
- 13) Monsieur Michel Steil, médecin-dentiste, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo,
- 14) Monsieur Jani Thiltges, producteur de cinéma, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau,
- 15) Monsieur Fatih Zabun, responsable Marketing et Publicité, de nationalité française, 19, rue des Carrefours, L-8124 Bridel,

ayant tous dès à présent la qualité de membres fondateurs,

ainsi que toutes les personnes qui adhéreront aux présents statuts, il est formé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

STATUTS

Titre I^{er}. Dénomination

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination CIGAR CLUB LUXEMBOURG, A.s.b.l.

Titre II. Durée et siège

Art. 2. La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. Le siège de l'association est établie à Luxembourg-Ville. Il pourra être déplacé dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Titre III. Objet

Art. 4. L'association a pour objet de développer la patience et d'exploiter les plaisirs épicuriens de la richesse du cigare, de pourvoir à la mise en place et de développer des relations sociales et culturelles, au niveau national et international, avec des personnes entretenant la même patience et des entités ou pays producteurs ou distributeurs du cigare.

Art. 5. L'association poursuit son objet social en dehors de toutes considérations d'ordre politique ou professionnel.

Art. 6. L'association pourra s'affilier à toute autre association, société ou organisme, national ou étranger, ayant un objet social compatible avec le sien.

Titre IV. Composition de l'association et admission des membres

Art. 7. L'association ne pourra compter moins de cinq membres associés.

Art. 8. Peuvent devenir membres toutes personnes s'intéressant à l'objet social défini sous l'article 4. Toute personne désireuse de devenir membre de l'association doit être parrainée par deux membres au moins, et adresser une demande d'admission au conseil d'administration. Celui-ci, après examen de la demande, décidera à la majorité simple de ses membres présents de l'admission du candidat. Le rejet de la demande ne doit pas être motivé.

Art. 9. Chaque membre paye une fois par an une cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale. La cotisation annuelle ne pourra pas être supérieure à 60.000,- LUF.

Art. 10. La qualité de membre de l'association se perd:

- soit par la démission expresse adressée par écrit au conseil d'administration;
- soit par la démission tacite; est réputé constituer une démission tacite le fait de ne pas avoir payé la cotisation un mois après une mise en demeure notifiée au membre par lettre recommandée, faisant suite à deux rappels écrits espacés d'un mois au moins;
- soit par la mort du membre en question;
- soit par l'exclusion du membre en question; l'exclusion ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et après avoir entendu l'intéressé ou du moins l'avoir convoqué à cette fin. Un membre ne peut être exclu que pour manquement grave aux statuts ou à l'objet social, ou pour des activités nuisant à l'association ou à sa réputation.

Titre V. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale se compose de tous les membres, fondateurs ou non, qui y possèdent une voix délibérative. L'assemblée générale élit le conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration convoque les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires. La convocation doit être adressée par écrit à tous les membres de l'association au moins dix jours ouvrables avant la date de l'assemblée.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunira une fois par an. Elle connaîtra notamment des élections statutaires et de l'approbation des budgets et comptes.

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée si l'intérêt de l'association l'exige. L'assemblée générale extraordinaire est convoquée également lorsqu'un cinquième au moins des membres en fait la demande par écrit, adressée au président du conseil d'administration, ou à son représentant. Cette demande doit préciser l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée endéans le mois.

Art. 14. Tous les membres, fondateurs ou non, ont un droit de vote égal à l'assemblée générale, à savoir une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi, notamment pour les assemblées extraordinaires connaissant des modifications aux statuts.

Le vote se fait en principe à main levée. Le vote sera secret lorsque dix pour cent au moins des membres présents le demandent ou lorsque les statuts l'imposent. En cas de parité des voix, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Chaque membre pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre qui devra dans ce cas produire une procuration écrite de la part du membre empêché. Aucun membre ne pourra être porteur de plus de deux procurations.

Art. 15. Une délibération de l'assemblée générale est toujours nécessaire pour:

- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la nomination des réviseurs des comptes,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la dissolution de l'association.

Art. 16. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal ou supérieur au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour, à condition d'avoir été portée par écrit à la connaissance du président ou de son représentant avant le début de l'assemblée.

Aucune résolution ne peut être prise en dehors de l'ordre du jour.

Art. 17. Le procès-verbal de l'assemblée générale et ses résolutions seront portés à la connaissance des membres par le conseil d'administration, par voie postale et dans les 3 mois suivant l'assemblée.

Titre VI. Conseil d'administration

Art. 18. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de cinq administrateurs. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le mandat d'administrateur est gratuit, ceci sans préjudice quant au remboursement des frais exposés dans l'intérêt de l'association.

Art. 19. Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale au cours de laquelle ont eu lieu les élections, le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. D'autres charges pourront être fixées pour des membres du conseil d'administration.

Par exception, les membres du premier conseil d'administration pourront être désignés et leurs charges fixées par l'assemblée générale constitutive.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 20. Le président représente officiellement l'association et en dirige les travaux. Il convoque, préside et dirige les réunions du conseil d'administration. Il signe tous les actes et surveille l'exécution des statuts et le respect de la loi. Il pourra seul engager l'association, sauf mandats spéciaux accordés par lui ou le conseil d'administration à l'un ou l'autre membre du conseil pour des tâches précises.

Le vice-président aide le président dans ses tâches et le remplace en son absence.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association et des procès-verbaux des assemblées générales et de réunions du conseil d'administration. Il conserve les archives et réalise la mise à jour des listes de membres.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations et de la tenue de la comptabilité. A la fin de chaque exercice social, le trésorier présente un rapport détaillé sur la gestion financière au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Chaque membre du conseil d'administration peut se faire assister dans l'exécution de ses tâches par un autre membre du conseil d'administration.

Titre VII. Elections

Art. 21. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale parmi les membres, fondateurs ou non. Avant de procéder au vote, l'assemblée fixe préalablement le nombre des postes à pourvoir. Chaque personne possédant la qualité de membre depuis au moins six mois peut poser sa candidature à un poste au conseil d'administration, sauf en ce qui concerne le premier conseil d'administration.

Art. 22. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de trois ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Par exception à ce qui précède, les membres du premier conseil d'administration sont nommés par l'assemblée constitutive.

Art. 23. L'élection des membres du conseil d'administration se fait à la majorité simple. Sont élus les candidats qui recueillent le plus de voix. En cas de parité des voix, le candidat le plus âgé l'emporte. Lorsque le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de postes à pourvoir, les candidats peuvent être acceptés par acclamation. Lorsque vingt pour cent au moins des membres présents le demandent, le vote sera secret.

Art. 24. La perte de qualité de membre de l'association entraîne la perte immédiate du mandat d'administrateur.

Art. 25. En cas de démission, de décès ou d'exclusion du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier, le conseil d'administration désignera parmi ses membres restants une nouvelle personne à ce poste. Cette personne restera en fonction jusqu'à la fin initialement prévue du mandat du membre sortant.

Art. 26. Dans l'éventualité où le nombre des administrateurs tombe en dessous du nombre minimal prévu, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée endéans un mois. Cette assemblée générale élira autant d'administrateurs qu'il faudra pour rendre leur nombre conforme aux dispositions des statuts et de la loi.

Titre VIII. Mode de règlement des comptes

Art. 27. Le conseil d'administration est tenu de soumettre annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Titre IX. Modifications des statuts

Art. 28. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée si ce n'est la majorité des deux tiers des voix. Si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, elle ne pourra être adoptée que si elle est votée, à l'unanimité, par les membres présents à l'assemblée. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première assemblée générale, il peut être convoqué une seconde assemblée générale qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la deuxième assemblée générale, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Titre X. Dissolution de l'association

Art. 29. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale qui prononce la dissolution, décidera de l'affectation des biens de l'association. L'affectation se rapprochera autant que possible de l'objet social en vue duquel l'association a été constituée.

Assemblée générale extraordinaire (constitutive)

L'assemblée de tous les membres fondateurs a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 7 (sept).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs avec les charges indiquées:
 - Dr Tom Angel, vice-président
 - Monsieur Marcel J.P. Erpelding, secrétaire-adjoint
 - Dr Frank Feidert, président
 - Monsieur Nico Hoffeld, relations publiques
 - Monsieur Marc Kleyr, secrétaire
 - Monsieur Harald Melzer, relations publiques-adjoint
 - Monsieur Fatih Zabun, trésorier
3. L'adresse de l'association est fixée à L-2015 Luxembourg, B.P. 559.
4. La cotisation annuelle pour l'année 1998 est fixée à 20.000,- francs.

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties, le 8 avril 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27917/000/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

ACTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 42.021.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1998, vol. 508, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Buschmann

F. Thyès

R. Streff

Administrateurs

(27925/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

ALBI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RABOBANK TRUST COMPANY

LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(27929/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

BARRESPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.293.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
BARRESPAR S.A.*

Signature

(27936/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.
